



DÉLÉGATION ARCHIÉPISCOPALE
DE MONSIEUR LE CHANOINE STÉPHANE QUESSARD
PAR MONSIEUR ARMAND MAILLARD
POUR LA MESSE DE RÉPARATION
EN L'ÉGLISE SAINT-PIERRE LE GUILLARD DE BOURGES,
LE MERCREDI 14 JUIN 2017, A 18h30

Considérant les informations communiquées par la presse locale et reprises sur le site de mon diocèse ;

Considérant la nature extrêmement grave de ces informations, à savoir : un « rappeur », Vn25, se met en scène dans un clip prétendument réalisé dans notre cathédrale mais en réalité tourné dans l'église Saint-Pierre le Guillard de Bourges, sans d'une part les autorisations prévues par la loi française pour l'utilisation culturelle d'une église affectée au culte catholique et d'autre part au mépris des dispositions du droit canonique ;

Attendu que le droit canonique qualifie de profanation ces actes gravissimes (Canons 1211), que le droit invite alors l'évêque diocésain à suspendre par décret le culte catholique jusqu'à ce que soit célébrée dans l'église injuriée la Messe de Réparation, que ledit décret suspendant temporairement le culte catholique a été porté par nous le 10 juin 2017 à 08h00 ;

Attendu que le droit invite l'évêque diocésain à présider cette célébration pénitentielle de réparation « pour signifier que ce n'est pas seulement la communauté locale mais bien toute l'Église diocésaine qui est associée à ce rite et qui s'est préparée à la conversion et à la pénitence » (Cf. Cérémonial des évêques, « Chapitre 20. Supplication publique en cas de profanation d'une église », préliminaires, n°1072 § 1) ;

Vu la possibilité pour l'évêque diocésain de déléguer selon les canons 137 § 1.3 et 138 et la nécessité pour celui qui reçoit délégation de justifier de celle-ci (canon 131 § 3) ;

MOI, ARMAND MAILLARD,

Archevêque de Bourges par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège apostolique,

DÉLÈGUE selon les normes du Droit canonique

Monsieur le Chanoine Stéphane QUESSARD,

curé de la paroisse Saint-Guillaume et affectataire de l'église Saint-Pierre le Guillard

pour la présidence de la célébration eucharistique de réparation,

conformément au Cérémonial des évêques,

en l'église Saint-Pierre le Guillard, le Mercredi 14 juin 2017, à 18h30.

A Bourges, le Samedi 10 juin 2017.

Jean-Charles Flachaire

Jean-Charles FLACHAIRE
Chancelier



Armand Maillard
+ Armand MAILLARD
Archevêque de Bourges